

Nbre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Procuration : 0

Ayant pris part au vote : 7

n° 25 07

Accusé de réception en préfecture  
065-266505031-20250414-25\_07-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

VILLE DE LANNEMEZAN  
CAISSE DES ECOLES

**DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril à dix-huit heures, les membres du Comité de gestion se sont réunis dans une salle de classe de l'école élémentaire du Guérissa, rue de la Lande du Boc, à Lannemezan sous la présidence de Robert MONZANI, vice-président de la caisse de écoles.

Présents : Robert MONZANI, Vice-Président ; Pascale LAGLEIZE, Directrice du groupe scolaire du Guérissa, représentante de l'Éducation nationale ; Joël MANO, Conseiller municipal ; Isabelle KRAKOWIAK, directrice du groupe scolaire des Bourtolets, représentant du préfet ; Jean-Marie DA-BENTA, Maire-Adjoint ; Carine VIDAL, Maire-Adjoint ; Adeline RADO, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire du Guérissa

Absents excusés : Bernard PLANO, Président ; Pascal AUDIC, conseiller municipal, Alexandre BONNET, représentant des parents d'élèves du groupe scolaire de Las Moulias ; Emmanuelle RIQUELME, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire des Bourtolets ;

PERISCOLAIRE : Tarifs restauration scolaire 2025-2026

Monsieur le président délégué propose de garder le tarifs de restauration tels qu'ils étaient sur l'année scolaire 2024-2025. Le dispositif de la cantine à 1€ est toujours de mise pour les familles dont les quotients familiaux est inférieur à 850.

CANTINE 2025-2026 (dispositif 1 €)			
DESIGNATION DU TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
A (extérieur Lannemezan)	851<QF	4,60 €	4,87 €
B	QF < 1050	4,30 €	4,46 €
C	851<QF<1050	3,62 €	3,88 €
D	0<QF<850	1 €	1 €

Proposition de tarification basée sur la tarification modulée pour les agents qui travaillent pour la commune, qui mettent leurs enfants dans les écoles mais qui vivent à l'extérieur de la commune.  
**LE COMITE DE GESTION,**

Le Président délégué entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**DECIDE**

De fixer les tarifs restauration ci-dessus pour l'année scolaire 2025-2026.

Certifié,

Transmis le : 8 avril 2025

Affiché le : 8 avril 2025

Le Président Délégué  
Robert MONZANI

Le Président,

Bernard PLANO

Pour le Président et par délégation

Le Président Délégué  
Robert MONZANI

  


  
